|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation  des télécommunications (AMNT-16) Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  | |  | |
|  | |  | |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | | **Addendum 9 au**  **Document 48-F** | |
|  | | **30 septembre 2016** | |
|  | | **Original: anglais** | |
|  | | | |
| Etats-Unis d’Amérique | | | |
| POInt de vue sur le document 39 de l’Amnt-16 – Recommandation UIT-T D.97 (Principes méthodologiques de détermination des tarifs de l'itinérance mobile internationale) | | | |
|  | | | |
|  | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| Résumé: | Les Etats-Unis ne sont pas favorables à l’approbation du projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.97 (Principes méthodologiques de détermination des tarifs de l'itinérance mobile internationale) figurant dans le Document 39 de l’AMNT-16. |

Introduction

Le Document 39 de l’AMNT-16 contient le projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.97 (Principes méthodologiques de détermination des tarifs de l'itinérance mobile internationale) établi par la Commission d’études 3. Comme les Etats-Unis l’ont expliqué en réponse à la Circulaire TSB 209 (Document 49 de l’AMNT-16), cette proposition de nouvelle Recommandation a été déterminée par la Commission d’études 3, mais la Recommandation UIT-T D.98 existante (Taxation du service d'itinérance mobile internationale) traite de questions concernant la nécessité de réduire les tarifs de l'itinérance mobile internationale. Ces tarifs sont en baisse, comme l'ont illustré récemment, le 19 juillet 2016, l'annonce par les Présidents du Rwanda et du Gabon d'une initiative visant à supprimer les taxes d'itinérance, et une initiative similaire mise en oeuvre dans la région par le Rwanda, l'Ouganda et le Kenya. Enfin et surtout, le projet de Recommandation reproduit dans le Document 39 est erroné quant au fond.

Il apparaît clairement que le projet de Recommandation constitue au mieux une norme nationale, et ne saurait être une norme technique internationale de télécommunication, comme cela est prescrit dans le Plan stratégique de l'UIT-T. Cette nouvelle Recommandation est calquée sur la Recommandation UIT-T D.98, mais accroît considérablement les incidences réglementaires au niveau national que pourrait avoir le texte initial élaboré il y a quatre ans. Le projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.97 préconise de nouvelles mesures réglementaires susceptibles d'être adoptées au niveau national, notamment le recours à un plafonnement des tarifs. Par ailleurs, le projet de texte propose un certain nombre de principes méthodologiques qui pourraient être utilisés par les régulateurs nationaux pour contrôler les tarifs de gros ou de détail.

Les mesures proposées dans ce projet de Recommandation sont inutiles, étant donné qu’il n’y a pas eu de dysfonctionnements du marché de l’itinérance mobile internationale qui exigerait l’adoption des mesures uniformes à l’échelle nationale préconisées dans ce texte. Ce projet de Recommandation va donc à l’encontre des dispositions du Plan stratégique de l’UIT-T, qui dispose, conformément à l’objectif T1, que l’UIT-T doit "[é]laborer dans les meilleurs délais des normes internationales non discriminatoires (recommandations UIT-T) et promouvoir l'interopérabilité et l'amélioration de la qualité de fonctionnement des équipements, des réseaux, des services et des applications" (non souligné dans le texte). De même, le numéro 193 de la Convention stipule que les commissions d’études de l’UIT-T sont chargées d’étudier "les questions techniques, d'exploitation et de tarification" pour rédiger "des recommandations à ce sujet en vue de la normalisation universelle des télécommunications" (non souligné dans le texte). Cette Recommandation nationale proposée traite de questions qui relèvent des droits souverains des Etats Membres et est contraire au Plan stratégique de l’UIT-T ainsi qu’à la Convention de l’UIT.

USA/48A9/1

Proposition

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, le projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.97 figurant dans le Document 39 ne devrait pas être approuvé.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_